



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 29
Réunion du 02 Avril 2024

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE, Chokri ABED.

Excusés : MM. Romain SENESI, Gérard AUDEL.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024

COUPE SENIOR

RESULTAT DU DERNIER ¼ DE FINALE (Sous réserve d'homologations):

AS ST MARTIN 1 2 - 1 AS MONACO 3

RAPPEL DU TIRAGE AU SORT :

CAP D'AIL 1 - AS ST MARTIN 1
SC MOUANS SARTOUX 1 - AS FONTONNE 2

Les rencontres se dérouleront le 28/04/2024 à 15h00

COUPE SENIOR ENTREPRISE

RESULTAT DU DERNIER ¼ DE FINALE (Sous réserve d'homologations):

CS VESUBIE 1 - 1 AMADEUS
(TAB 5 - 3)

RAPPEL DU TIRAGE AU SORT :

MUNICIPAUX CANNES - FC MUNICIPAUX COM.ART. CAGNES/MER
CS VESUBIE- MONTET BORNALA

Les rencontres se dérouleront le 27/04/2024

COUPE U18

RESULTAT DU DERNIER ¼ DE FINALE (Sous réserve d'homologations):

US CAP D'AIL 1 1 - 1 AS CANNES 1
(TAB 4 -5)

RAPPEL DU TIRAGE AU SORT :

AS CANNES 1 - ESSNN 1
RC PAYS DE GRASSE 1 - ROS MENTON 1

RECTIFICATIF: Les rencontres se dérouleront le **28/04/2024. (Suite à une erreur de transcription, la date inscrite sur le PV précédent était erronée.)**

Les clubs recevant de toutes les catégories sont priés de faire parvenir leurs horaires avant le 08 AVRIL 2024.

RAPPEL

FINALES COUPE CÔTE D'AZUR :

Les finales des Coupes Côte d'Azur sont programmées les 01 et 02 juin 2024.
Les clubs intéressés pour recevoir ces finales sont priés d'envoyer leur candidature au secrétariat du district.

FESTIVAL U12 & U13 MASCULIN et FESTIVAL U13 FÉMININ **SAISON 2023/2024**

FESTIVAL U12 - SAISON 2023/2024

FINALE :

La finale se déroulera le 06/04/2024 à partir de 14h au complexe sportif de LA LAUVETTE.

Organisation :

- 16 équipes participeront à cette finale comme suit :
- 4 matches de 15 minutes par équipe :
- 2 poules de 8 équipes pour les 3 premiers matches
- 1 poule unique pour le 4ème match
- Rencontres « vainqueur contre vainqueur » et « perdant contre perdant »
- Chaque rencontre sera précédée d'une série de tirs au but.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre, l'équipe victorieuse de la série de tirs aux buts qui l'aura précédée sera considérée « vainqueur » uniquement dans le but de déterminer le match suivant.
- Le classement sera effectué par l'addition de points **des 4 rencontres**.
- Les 3 premiers seront récompensés par une Coupe pour l'équipe et une médaille à chaque joueur et éducateur.

Le tirage au sort des deux poules a été effectué le Mardi 02 Avril 2024 au district en présence de l'ensemble des clubs en Visio :

POULE 1: AS MONACO 1, GiF LEV TOUR FAL, CAVIGAL 1, AS CANNES 1, AS CCF 1, USRVN, FC MOUGINS, AS FONTONNE 1.

Ordre des premières rencontres :

14H	CAVIGAL 1	-	AS CCF 1
14H	GiF LEV TOUR FAL	-	USRVN
14H	AS CANNES 1	-	FC MOUGINS 1
14H	AS MONACO 1	-	AS FONTONNE 1

POULE 2 : VSJB FC, US MANDELIEU 1, ESCR 1, SCMS 1, OGC NICE, CAVIGAL 2, ST MARTIN DU VAR, RC PAYS DE GRASSE 1.

Ordre des premières rencontres :

14H30	SCMS 1	-	OGC NICE
14H30	ESCR 1	-	ST MARTIN DU VAR,
14H30	US MANDELIEU 1	-	CAVIGAL 2
14H30	VSJB FC	-	RC PAYS DE GRASSE 1

Les clubs sont priés de se présenter sur le site **1 HEURE avant le début de leurs rencontres.**

Le règlement et le détail de l'organisation sera envoyé à tous les clubs finalistes.

FESTIVAL U13 MASCULIN - SAISON 2023/2024

Qualifiés pour la finale départementale du 06 Avril 2024 sur les terrains HAIRABEDIAN.

Site de BEAUSOLEIL :

Poule A : AS MONACO 1, AS MONACO 2.

Poule B : ASTAM 1, USCA 1.

Poule C : ESSNN 1, ESSNN 3.

Poule D : ES CONTES 1, FC CARROS 1.

Site de VALLAURIS :

Poule A : FC MOUGINS 1, US BIOT.

Poule B : AS CANNES 1, AS ROQUEFORT.

Poule C : ESCR 1, GJO ANTIBES JLP 1.

Poule D : VALLAURIS, FONTONNE 1

FESTIVAL U13 FEMININ- SAISON 2023/2024

Qualifiés pour la finale départementale du 06 Avril 2024 sur les terrains HAIRABEDIAN.

Site de CARROS :

Poule A : CAVIGAL, RC PAYS DE GRASSE 1.

Poule B : OGC NICE, FC CARROS 1.

Site de VILLENEUVE LOUBET :

Poule A : ESCR, US MANDELIEU.

Poule B : FC MOUGINS, VILLENEUVE LOUBET 1.

Le tirage au sort des deux poules a été effectué le Mardi 02 Avril 2024 au district en présence de l'ensemble des clubs en visio:

Le règlement, l'ordre des 1^{er} rencontres et le détail de l'organisation sera envoyé à tous les clubs finalistes.

Les clubs sont priés de se présenter sur le site **au plus tard à 8H15 pour satisfaire aux contrôles administratifs dans de bonnes conditions.**

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI